

Techniques et interprétation des arts du grand volant

RS5277 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	335, 133
Formacode(s)	45020
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	14/10/2020
Date d'échéance	14/10/2025

Certificateur(s)

CENTRE NATIONAL ARTS DU CIRQUE · SIRET : 34137252200019

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS LES LENDEMAINS	44412681700022	Former
CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS EN MOUVEMENTS	78863547200020	Former
ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX CENTRE CULTUREL DES ARTS DU CIRQUE	32463096100047	Former
LES SIAMANGS	43531398600018	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le trapèze est, parmi les disciplines artistiques, une des plus exigeantes pour ses praticiens. Elle nécessite un engagement fort des élèves et artistes aussi bien en termes de temps à consacrer, de capital à investir que d'adaptation de sa vie à l'exercice professionnel de cet art.

Dans un contexte de professionnalisation, la filière a créé une certification afin de :

- Sauvegarder un savoir-faire patrimonial, accompagner l'évolution de la discipline.
- Pallier les carences de la formation professionnelle (initiale et continue).
- Structurer une offre de formation de qualité en capacité de répondre aux besoins des compagnies, des artistes.
- Faciliter l'accès aux financements de la formation professionnelle continue.
- Reconnaître les compétences des artistes.

Cette certification est accessible aux :

- Artistes porteur-se-s et/ou voltigeur-se-s (trapèze volant, cadre aérien, cadre coréen...)
- Artistes acrobates
- Trampolineurs
- Gymnastes

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences visées par la certification sont les suivantes :

1. S'entraîner à réaliser et effectuer différentes techniques acrobatiques aériennes ou différentes techniques de trapèze volant dans le respect des consignes de sécurité.
2. Développer ses qualités d'artiste trapéziste interprète.
3. Participer au montage et démontage d'un filet et d'un ensemble pont ou portiques.

- 4. Maintenir son matériel en bon état de fonctionnement.
- 5. Prévenir les risques liés à la pratique du grand volant

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la certification les candidats doivent répondre aux pré-requis suivants :

- Bonne maîtrise de sa discipline acrobatique principale.
- Capacité artistique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de :

- 1 formateur dans le secteur des arts du grand volant, extérieur à l'organisme certificateur.
- 1 professionnel du métier externe à l'organisme de formation et à la compagnie du candidat, le cas échéant.
- 1 représentant du certificateur.

Base légale

Date de décision	14/10/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	14/10/2025

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

https://www.cnac.fr/article/1898_Master-Class-Grand-volant

https://www.cnac.fr/article/1929_Habilitation-de-formations-au-Grand-Volant

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5277/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	10/2025 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	14 550 €

Coût moyen par dossier	7 275 €
Durée moyenne	305 h
Période	09/2025
OPCO	42 %
France compétences	40 %
Reste à charge titulaire	18 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.